



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 23149

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les moyens mis en place en matière de lutte contre le sida. Depuis plus de deux ans, les nouveaux traitements du sida permettent un recul sensible de la mortalité chez les personnes séropositives. Paradoxalement nous assistons en même temps à une démobilisation de la société française dans la lutte contre l'épidémie. Dès lors, comment les associations de lutte contre le sida pourront-elles répondre à une demande accrue de services et d'actions avec des moyens financiers et humains plus limités ? C'est pourquoi il lui demande, d'une part, comment le Gouvernement compte assurer la poursuite de la politique de prévention contre le virus du sida, et d'autre part, il souhaiterait un bilan chiffré des mesures financières pour l'année 1998 et les prévisions pour l'année 1999.

## Texte de la réponse

La secrétaire d'Etat à la santé confirme à l'honorable parlementaire l'importance qu'elle attache à l'action des associations dans le domaine de la lutte contre l'épidémie à VIH. Les crédits consacrés à la lutte contre l'infection à VIH/sida gérés par la direction générale de la santé du ministère de l'emploi et de la solidarité se sont élevés en 1998 à 482,4 millions de francs, dont 278,8 millions de francs ont été consacrés aux actions de prévention et 161 millions de francs à la prise en charge extra-hospitalière des malades. (En 1998, au titre de la prise en charge psycho-sociale des personnes atteintes par le VIH, 47,7 millions de francs ont été consacrés au soutien des personnes ; 40,3 millions de francs au dispositif d'aide à domicile et 67,7 millions de francs à l'hébergement, en particulier aux appartements de coordination thérapeutique.) Le budget 1999 consacré à la lutte contre le VIH s'élevait à 509,5 millions de francs. Sur ces crédits, 302,3 millions de francs ont été consacrés aux actions de prévention et 172 millions de francs à la prise en charge extra-hospitalière des malades. Les crédits octroyés à la réduction des risques de contamination au VIH/sida par l'usage de drogue sont passés de 78,4 millions de francs en 1998 à 102 millions de francs en 1999, soit une progression de 30 % pour des actions menées sur le terrain en liaison avec le milieu associatif dans le cadre du plan du Gouvernement élaboré par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et grâce à un crédit de 12,5 millions de francs accordé en mesure nouvelle au titre de la loi contre les exclusions en 1999.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23149

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 décembre 1998, page 6923

**Réponse publiée le** : 6 mars 2000, page 1516